



Organisation de la semaine à partir du du 1^{er} septembre

Avant le retour à l'école :

« Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles. »

Entrées et sorties :

Le jour de la rentrée les élèves seront accueillis exceptionnellement dans la cour. Seuls les parents de la classe de PS MS (Valérie) seront accueillis dans l'école.

Ensuite, les élèves arriveront par deux entrées différentes.

ENTREES

- Pour les élèves de CM, CP-CE1, MS-GS, ce sera le portail devant l'école puis l'entrée se fera par les portes des classes qui donnent sur la cour.
- Les parents des élèves de la classe de Julie (MS GS) sont autorisés à **rentrer dans la cour (masque obligatoire)**. L'accueil se fera par la porte de la classe qui donne sur la cour.
- Les élèves de la classe de Valérie (PS MS) rentreront par l'entrée principale. Les parents **sont autorisés à entrer dans l'école** (masque obligatoire, gel hydroalcoolique à l'entrée de l'école).
- Pour les élèves de CE2 CM1 ET GS CP, ce sera le portail qui se trouve **derrière l'école**.
- Les parents des élèves de la classe d'Evelyne (GS) sont autorisés à **rentrer dans l'allée pour accompagner les enfants jusqu'à la porte de leur classe (masque obligatoire)**.

L'accueil se fera par la porte de la classe qui donne sur cette allée.

RAPPEL : Les enfants de maternelle ont jusqu'à 8h30 pour arriver à l'école.
Pensez à respecter les horaires annoncés dans la circulaire de rentrée.

SORTIES

Les élèves quitteront l'école par deux sorties différentes.

- Pour les élèves de *CM, CP-CE1, MS-GS*, ce sera le portail devant l'école.
- Les parents des élèves de la classe de Julie (*MS GS*) sont autorisés à rentrer dans la cour (**masque obligatoire**) pour récupérer leurs enfants à partir de 11h25 pour limiter le brassage et à 16h15. L'accueil se fera par la porte de la classe qui donne sur la cour.
- Pour les élèves de *CE2 CM1 ET GS CP*, ce sera le portail qui se trouve derrière l'école.
- Les élèves de la classe de Valérie (*PS MS*) sortiront par le portail de derrière. Ils attendront les familles dans la salle de motricité avec leur maîtresse et seront remis aux parents au portail.

Les parents des élèves des classes élémentaires ne sont pas autorisés à entrer dans l'école excepté pour un rendez-vous ou urgence à transmettre aux enseignants ou encore pour récupérer un enfant (masques obligatoire).
Les parents des enfants à besoins éducatifs particuliers seront admis dans l'établissement (masque obligatoire).

Cantine et garderie

Les services de garderie et de cantine reprendront dès le 1er septembre.

CANTINE

Les enfants devront s'inscrire à la cantine dans leur classe.

Pour les maternelles, vous pourrez vous adresser aux enseignantes le matin.

Vous pouvez aussi transmettre l'information par écrit, les cahiers de correspondance seront distribués dès mardi.

En raison des conditions sanitaires (protocole de nettoyage) et du nombre d'élèves cette année, je vous demande de n'utiliser le service de cantine que si vous n'avez pas d'autre solution (travail ou raison de santé). Il sera

important de permettre aux enfants ayant besoin de manger à l'école d'être accueillis dans de bonnes conditions d'hygiène.

Deux services de cantine seront organisés, un de 11h30 à 12h20 pour les classes de PS MS- MS GS- GS, et un de 12h25 à 13h00 pour les classes de CP CE1-CE2 CM1-CM1 CM2.

Un nettoyage des tables utilisées sera fait après chaque service.

GARDERIE

Pour la garderie du matin à partir de 7h35, l'inscription se fait automatiquement.

Les inscriptions de la garderie du soir se feront le soir auprès des animateurs ou dans les cahiers de liaison, excepté le premier jour (vous pourrez communiquer avec la directrice sur la cour ou auprès des maîtresses).

Consigne de sécurité et d'hygiène à expliquer aux enfants :

Appliquer les gestes barrières : ils doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Les enfants doivent en avoir connaissance avant leur retour à l'école : ces gestes seront revus avec les enfants en classe le jour de la rentrée.

A la maison :

Lavage des mains :

Vous devrez revoir avec vos enfants les bonnes techniques de lavage de mains. Les élèves devront se laver les mains avant d'arriver à l'école et en rentrant à la maison.

A l'école :

Lavage des mains :

Les élèves se laveront les mains :

- En arrivant à l'école
- Après chaque passage aux toilettes
- Avant de manger
- Avant de quitter l'école si cela est possible.



Port du masque :

Tout le personnel sera équipé de masque.

Il faudra prévenir vos enfants surtout en maternelle pour qu'ils ne soient pas impressionnés.

Pour les parents et intervenants extérieurs, le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de l'école (y compris la cour), du gel hydroalcoolique sera mis à disposition.

Pour les élèves en classe maternelle, le port du masque est à proscrire.

Pour les élèves en élémentaire, le port du masque n'est pas obligatoire.

Des masques seront disponibles dans les établissements pour équiper les enfants qui présenteraient **des symptômes (qui seront immédiatement isolés avant d'être pris en charge par leurs parents)**.

Utilisation des espaces :

Accès aux WC :

Les élèves ne pourront pas disposer de l'ensemble des sanitaires de l'école. Les toilettes pour les maternelles seront occupées par les classes PS MS et MS GS. ATTENTION la tenue des élèves devra être simple pour garantir un habillage en autonomie.

Les WC extérieurs seront accessibles aux CP CE1 et aux CM1 CM2.

Les toilettes intérieures seront utilisées par les GS CP et les CE2 CM1.

Mesure de sécurité en cas de symptômes :

Symptômes : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

Isolement si possible de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance (le bureau du chef d'établissement) dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.

Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.

Lorsque l'enfant est remis à ses parents ou lorsque l'adulte quitte l'établissement, le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

En cas de test positif :

Le chef d'établissement informe les services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, Agence Régionale de Santé.

Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

Il appartient au chef d'établissement de prévenir les personnels et les responsables légaux, que suite à un cas confirmé dans l'école :

- soit leur enfant ou le personnel est susceptible d'être personne contact à risque et que par mesure de précaution il ne doit pas venir dans l'établissement jusqu'à la décision de l'ARS.
- soit leur enfant ou le personnel n'est pas identifié comme contact à risque à ce stade malgré la présence d'un cas à l'école ou dans l'établissement.

Après avis de l'ARS, le chef d'établissement indique aux personnels ou responsables légaux des élèves s'ils sont ou non contacts à risque. Si le personnel ou l'élève n'est pas contact à risque, il revient dans l'école ou l'établissement scolaire.